

Extrait de l'ordonnance de police soumise au Collège communal du 07/11/2024 en vue des travaux de sondage rue Froide à Berzée à partir du 12/11/24.

"ORDONNE :

Art. 1 :

La société Travexploit est autorisée à interdire la circulation à Berzée, rue Froide entre le n°27 et son intersection formée avec les rues du Faubourg et Bout-de-la-Haut par tronçons du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h. Les portions de voirie seront réouvertes entre 16h et 7 h du matin.

Des panneaux "rue Froide BERZEE vers Cour-sur-Heure fermée du 12/11 au 19/11/2024 de 7h à 16h" seront placés à Berzée rue Bout de la Haut avant le passage à niveau vers la rue du Faubourg, à Thy-le-Château, rue de Berzée avant son intersection avec la rue Bel Horizon et rue des Carrossiers à son intersection avec la rue des Marronniers.

Art. 2 :

Le stationnement sera interdit à Berzée, rue Froide entre le n°27 et son intersection formée avec les rues du Faubourg et Bout-de-la-Haut par tronçons du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux E3 sur toute la zone de chantier du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h.

Art. 3 :

Tronçon 1 : circulation interdite rue Froide, depuis son intersection avec les rues Bout de la Haut et du Faubourg jusqu'à hauteur du n°4 (rue Tienne Garçon accessible) durant une journée du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux C3 rue Froide à hauteur du n°4 et à hauteur de son intersection avec les rues Bout de la Haut et du Faubourg du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h et de panneaux C43 "30" toute la durée du chantier.

Placement de panneaux C31a et b depuis la rue Bout-de-la-Haut et la rue du Faubourg.

Art. 4 :

La circulation sera alternée pour sondage en bord de voirie au carrefour formé par les rues Bout de la Haut et du Faubourg du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux B19/B21 et de panneaux C43 "30" toute la durée du chantier.

Art. 5 :

Tronçon 2 : circulation interdite rue Froide, depuis son intersection avec la rue Tienne Garçon jusqu'avant son intersection avec la rue les Tris (rue les Tris accessible) du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h et de panneaux C43 "30" toute la durée du chantier.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux C3 rue Froide à hauteur du n°4 et à hauteur du n°18 du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h.

Placement d'un panneau C3 avec additionnels "sauf riverains" et "route barrée à 100 m" rue Froide à hauteur du n°1 du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h.

Placement de panneaux C31a et b depuis la rue Bout-de-la-Haut et la rue du Faubourg.

Art. 6 :

Tronçon 3 : circulation interdite rue Froide, depuis le numéro 20 jusqu'au numéro 62 du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h.

Cette mesure sera matérialisée par le placement de panneaux C3 rue Froide à hauteur du n°20 et du n°62 du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h et de panneaux C43 "30" toute la durée du chantier.

Placement de panneaux C31a et b depuis la rue Bout-de-la-Haut et la rue du Faubourg.

Déviations vers la rue les Tris à l'opposé du n°18. Feux tricolores rue les Tris entre le n°8 et le n°1.

Art. 7 :

Un panneau C3 avec additionnels "sauf riverains" et "route barrée" sera placé rue Froide à hauteur du n°66 vers la rue les Tris du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h.

Art. 8 :

Une déviation sera organisée depuis Cour-sur-Heure à partir de la rue Froide vers les rues des Prairies, Trieux des Sarts vers Thy-le-Château, rues Try Grès, de Namur et des Monthys du 12/11/2024 jusque fin des travaux de 7 h à 16 h (circulation de transit).

Art. 9 :

Une déviation sera organisée vers Cour-sur-Heure depuis la rue Bout-de-la-Haut vers les rues de Berzée, Bel Horizon, Hauts Prés, de l'Institut Louis Marie et Try Grès du 12/11/2024 jusque fin des travaux.

Art. 10 :

L'exécutant des travaux sera en outre tenu de se conformer au schéma de signalisation prévu à l'A.G.W. du 16/12/2020 et au CCT Qualiroutes, portant la signalisation des chantiers.

Art. 11 :

La signalisation prévue sera placée par et sous la responsabilité de la M. Cl. Croibien, Chef des Travaux pour la société Travexploit - GSM: 0496/27.05.29, conformément aux dispositions de l'A.R. du 01/12/1975 et de l'A.G.W. du 16/12/2020.

Art. 12 :

Les infractions aux dispositions de cette ordonnance seront punies de sanctions administratives communales à moins que, pour le fait commis, la loi ou les règlements généraux n'aient prévu d'autres peines.

Art. 13 :

La présente ordonnance sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art. 14 :

La présente ordonnance sera en vigueur du 12/11/2024 jusque fin des travaux (durée estimée à une semaine).

Art. 15 :

La présente ordonnance sera transmise au Service du Mémorial Administratif à Namur, à M.

le Procureur du Roi, aux zones de police FloWal et de secours DINAPHI, au STT, aux TEC et à la société Travexploit".